

10 choses que vous devez absolument savoir sur votre consommation d'énergie !



1 La qualité de l'énergie est indentique quel que soit le fournisseur car c'est le même gestionnaire de réseau qui la distribue.

2 Changer de fournisseur d'électricité ou de gaz, c'est toujours gratuit !

3 Vérifiez si votre contrat d'électricité est toujours adapté à vos besoins (puissance, horaire de consommation etc).

5 Avant de changer de fournisseur, comparez les offres sur un site indépendant.

7 Le marché de l'électricité et du gaz est ouvert depuis 2007, ça veut dire « l'époque EDF/GDF » c'est fini ! Maintenant, vous avez le choix parmi + de 30 fournisseurs.

8 Vous souhaitez maîtriser votre consommation d'énergie ? Vous pouvez la suivre facilement sur le site du gestionnaire de réseau si vous avez un compteur communicant.

9 Une offre à prix fixe 1, 2 ou 3 ans, n'engage que le fournisseur. Vous pouvez changer quand vous voulez. Et c'est gratuit.

10 Si vous souhaitez souscrire une offre verte, vérifiez son origine et le mode d'approvisionnement du fournisseur.

4 Le fournisseur commercialise et facture, le gestionnaire de réseau achemine, entretient le réseau et relève les compteurs.

6 En cas de démarchage à domicile, ne signez rien. Prenez le temps de tout lire, de comparer et de réfléchir.



Un problème ? Un litige ? Écrivez à votre fournisseur. Si ça ne permet pas de le régler dans les 2 mois, saisissez gratuitement le médiateur national de l'énergie.
www.energie-mediateur.fr



Le médiateur national de l'énergie